

Pôle Communication, Culture et Vie Locale

Dossier suivi par Solène COUTON

02 40 11 88 00 – [animation@laturballe.fr](mailto:animation@laturballe.fr)

**Appel à candidatures**

Salon des créations turballeises

**I – LE SALON**

Contexte

La vie culturelle de La Turballe est animée par la municipalité et par un tissu associatif dense et très actif dans de nombreux domaines. En complément des projets déjà menés dans le spectacle vivant et les arts visuels, la nouvelle équipe municipale aimerait **mettre l'accent sur les talents locaux et promouvoir la création contemporaine.**

Projet

Le Salon des créations turballeises permet de mettre sous les projecteurs les artistes et artisans d'art locaux amateurs. Toutes les créations sont acceptées : peinture, dessin, photographie, sculpture, poterie, bijoux, textiles, livres, objets d'artisanat...

Ouverture au public

Le salon sera ouvert au public **samedi 25 et dimanche 26 février 2023**, de 10h à 18h. Les artistes seront obligatoirement présents sur les heures d'ouverture au public.

Lieu et emplacements

L'exposition aura lieu dans les deux salles du **Centre Culturel Saint-Pierre**, au 13 rue de l'église 44420 LA TURBALLE, soit une superficie totale d'environ 160 m<sup>2</sup>.

Le jury sélectionnera **entre 20 et 30 exposants**, en fonction des candidatures reçues.

Chaque exposant disposera d'un emplacement d'environ **2,20 m** de long. En fonction des besoins de chacun et du matériel disponible, une table, des grilles et des chaises pourront être mis à disposition.

Calendrier

<b>12 fév. 2023</b>	<b>Clôture des candidatures</b>
15 fév. 2023	Annonce de la sélection
25 fév. 2023 8h-10h	Installation

25 fév. 2023 à 9h30	Café d'accueil
25 et 26 fév. 2023	Salon ouvert au public
26 et 27 fév. 2023	Démontage et rangement de la salle

## II – LES CANDIDATURES

### Profils

Cet appel à candidatures s'adresse à toute personne physique majeure souhaitant exposer **ses créations personnelles**, à condition que ce ne soit pas son activité principale. Les créations alimentaires ne sont pas admises.

### Obligations des candidats

Les candidats s'engagent, s'ils sont sélectionnés, à :

- Respecter le règlement de l'événement préalablement lu et signé ;
- Prendre en charge le transport et l'assurance de leurs créations ;
- Être présents sur les heures d'ouverture au public du salon ;

Aucune contrepartie financière ne sera demandée aux exposants.

### Critères de sélection

La sélection se fera en fonction de la place disponible et du nombre de candidatures. Les candidats turballais seront privilégiés, puis les Presqu'illiens.

Si elle ne parvient pas à obtenir un nombre suffisant d'exposants, la Ville de La Turballe se réserve le droit d'annuler le salon.

### Dossier de candidature

Les dossiers devront être envoyés **avant le 12 février 2023**, par mail à [animation@laturballe.fr](mailto:animation@laturballe.fr) ou par voie postale au Service Animation, Mairie de la Turballe BP 51009 44356 GUERANDE CEDEX.

Chaque dossier devra comprendre :

- Fiche de candidature remplie (cf. Annexe 1)
- Règlement du salon signé (cf. Annexe 2)
- Copie de la carte d'identité
- Attestation de responsabilité civile

Le jury ne prendra en considération que les dossiers complets arrivés dans les temps.

## POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLEMENTAIRE

Solène Couton, Animation Culture et Vie Locale  
07 88 34 89 43 / [animation@laturballe.fr](mailto:animation@laturballe.fr)

## ANNEXE 1 : FICHE DE CANDIDATURE

### IDENTITE CIVILE

Nom : .....

Prénom : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

.....

Code postal : ..... Commune : .....

Tel : ..... Mail : .....

### ACTIVITE

Pseudonyme : .....

Localisation de l'atelier : .....

Type de créations : .....

.....

.....

Site internet / portfolio : .....

Réseaux sociaux : .....

*N'hésitez pas à joindre à ce dossier des photographies de vos créations.*

Le Maire de La Turballe collecte vos données personnelles pour l'organisation de manifestations et à des fins administratives, conformément à l'art. 6.1 du Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD) du 27 avril 2016. Ces données sont indispensables si vous souhaitez participer aux manifestations de la Ville de La Turballe. Elles ne sont communiquées qu'aux services de la Ville de La Turballe et seront conservées pendant 3 ans. Vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données qui vous concernent ou d'opposition à leur traitement, en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Ville de La Turballe par mail à [dpo.laturballe@cap-atlantique.fr](mailto:dpo.laturballe@cap-atlantique.fr). Vous pouvez également faire une réclamation auprès de la CNIL.

## REGLEMENT DU SALON DES CREATIONS TURBALLAISES

**Art. 1** Les exposants s'engagent à installer leur stand avant samedi 25 février 2023 à 10h.

**Art. 2** Il est de la seule responsabilité des exposants de souscrire une assurance pour garantir leurs créations durant la totalité du salon, montage et démontage compris.

**Art. 3** La Ville de La Turballe ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable en cas de dégradation ou de vol des objets présentés.

**Art. 4** Les exposants s'engagent à respecter les locaux et le matériel fourni par la collectivité.

**Art. 5** La consommation d'alcool et de tabac est interdite dans l'enceinte du centre culturel Saint-Pierre, de même que l'utilisation de produits inflammables.

**Art. 6** La collectivité mettra à disposition des exposants table, chaises et grilles en fonction du nombre d'exposants et du matériel disponible.

**Art. 7** Les exposants s'engagent à respecter les lois régissant la vente de leurs créations en fonction de leur statut et à déclarer le produit de leurs ventes aux organismes compétents.

**Art. 8** En cas de litige entre acheteur et vendeur, la responsabilité de la Ville de La Turballe ne pourra être mise en cause.

Fait le .....

A .....

Signature avec la mention « Lu et approuvé »